



**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**  
Département de l'Isère  
Canton de Grenoble 2  
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 27 avril 2021

## **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

### **Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux**

#### **Séance du 03 mai 2021 Délibération 2021-11**

Le trois mai deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU

Procurations : Norbert COLLIAT donne procuration à Sophie BEKKAL, Murielle MARSEILLE donne procuration à Stéphanie COLPIN, Nawel BEGHIDJA donne procuration à Virginie LOPEZ.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Frédéric ANDRIEU, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Rapporteur : Mireille PERINEL

---

#### **Objet : FINANCES – Fiscalisation de la contribution directe due au Sivom au titre du budget 2021**

Mireille PERINEL rappelle qu'une fiscalité additionnelle est perçue sur la commune de Saint-Martin-le-Vinoux, directement au profit du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du NÉRON.

VU la délibération du SIVOM du Néron n°2020/03.08 du 25 mars 2021, concernant la contribution des communes pour l'année 2021.

Le Comité Syndical du SIVOM du Néron a présenté la participation des communes aux dépenses 2021.

Conformément à l'article L5212-20 du CGCT, les contributions des communes font l'objet d'une fiscalisation à notifier aux services fiscaux.

Le SIVOM du Néron sollicite la commune de Saint-Martin-le-Vinoux pour qu'elle confirme ce choix de fiscalisation pour un montant de 511 412 €.

Mireille PERINEL rappelle qu'une réforme fiscale concernant la Taxe d'Habitation (TH) est en cours. Cette réforme entraîne de profonds changements sur les modalités de répartition entre les différentes taxes sans que la commune puisse les anticiper ou agir. Les dispositifs de compensation de la perte de la TH sont complexes, ils changent à partir 2021 et les instructions fiscales n'ont pas encore été communiquées.

Les propriétaires, habitants et entreprises du périmètre SIVOM du Néron vont donc connaître une hausse de leur contribution fiscale malgré la baisse de la demande de contribution au budget 2021 par rapport à 2020.

Mireille PERINEL propose au conseil municipal d'approuver la fiscalisation de la contribution de la commune aux dépenses du SIVOM pour l'année 2021.

Le rapporteur entendu,  
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,  
Après en avoir délibéré,


- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE : POUR : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 04 Mai 2021

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,



**Sylvain LAVAL.**